

COLLECTIF DES HOTELIERS DU TERRITOIRE GRAND ANNECY ET TOUR DE LAC

LETTRE OUVERTE AUX ELUS GRAND ANNECY ET TOUR DE LAC

POUR UNE REGULATION DE LA LOCATION ILLEGALE DES MEUBLES COURTE DUREE (COMMERCIALISES VIA LES PLATEFORMES NUMERIQUES)

Individuellement ou collectivement par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives, les hôteliers du grand Anancy et du tour de Lac ont interpellé à de très nombreuses reprises les élus des communes et EPCI de leur territoire sur les conséquences néfastes du développement incontrôlé, dérégulé et exponentiel des meublés illégaux de courte durée via les plateformes d'intermédiation de type Abritel, Airbnb, Homeaway et consorts. **Ce constat alarmant est d'autant plus prégnant que notre territoire est classé, à juste titre, par la loi Alur sur le logement comme l'une des zones les plus tendues de France !**

La location de meublés touristiques est dorénavant l'apanage de multipropriétaires investisseurs professionnels qui détiennent l'essentiel des appartements loués via les plateformes. Il n'y a donc plus guère que nos élus pour croire la propagande des plateformes leur vantant « les vertus de l'économie du partage et d'un modèle basé sur une expérience sociale et culturelle », « les compléments de revenus permettant d'arrondir les fins de mois d'hôtes particuliers » ou encore « le développement économique et commerçant issu de cette activité ».

Sur notre territoire, on dénombre aujourd'hui 558 meublés de tourisme dûment enregistrés à l'office du tourisme contre 1346 logements commercialisés via les plateformes numériques sur le territoire ! **Vous avez dit économie souterraine ?**

Les hôteliers rassemblés en collectif relèvent les dysfonctionnements suivants générateurs d'une concurrence déloyale insupportable :

- Des logements sociaux sous loués ou des sous locations interdites par les bailleurs commercialisées en toute illégalité,
- Une pénurie de logements locatifs à l'année et des prix à la location et à l'achat des biens immobiliers qui s'envolent,
- Aucune normes incendie, accessibilité, sanitaire ou d'hygiène,
- Aucune nomenclature de classement de qualité,
- Aucune charge, taxation sociale, fiscale et/ou locale et le développement de l'emploi non déclaré (ménage ou accueil),
- Une taxe de séjour sous-évaluée et versée selon la seule volonté et les seules méthodes de calcul d'Airbnb (les autres plateformes en étant exonérées),

Les hôteliers voient leurs taux d'occupation affectés alors qu'ils sont les seuls garants des emplois, de la formation, des divers taxes (TVA, IS, CFE, taxe d'apprentissage, taxe de séjour...) ou encore de l'accueil de groupes ou congrès.

Par ailleurs, se pose la question de l'accès au logement des habitants d'Anancy et de son agglomération.

Tous les logements commercialisés via ces plateformes échappent aujourd'hui au parc locatif annuel ou au marché de la vente. **A ce jour, les appartements loués sur la seule plateforme Airbnb représentent 13% du parc locatif de la ville d'Anancy !**

Le premier public touché est un public jeune dont l'accès au logement devient de plus en plus problématique. **Ce phénomène va indéniablement accroître la pénurie de logements et surenchérir les prix à la location ou à l'achat.** La conséquence directe est la désertification des centres villes touristiques comme à Paris, Bordeaux, Venise, Barcelone, Amsterdam ou encore New-York, pour n'en citer qu'une poignée, contribuant à une disparition des commerces de proximité au profit de boutiques de souvenirs, d'un déplacement des habitants hors des centres ville et bien entendu d'une **dénaturation de nos villes et de leurs attraits touristiques.**

Quiconque est allé à Venise ou plus récemment dans le Marais à Paris n'a pas besoin de plus d'explications. Les habitants ont été chassés vers les faubourgs de manière durable et les commerces de proximité ont laissé la place aux galeries d'art et autres boutiques pour les touristes.

Au-delà des contingences du logement, auxquelles les habitants et nos salariés sont confrontés et qui nous préoccupent, les hôteliers du grand Annecy souhaitent préserver ce qui fait l'attrait de notre territoire :

Un territoire vivant et animé où les touristes viennent découvrir nos modes de vie et se mêler à nos habitants seuls porteurs de l'identité de notre territoire.

Alors même que certaines villes en France et à l'étranger se soucient, à juste titre, des conséquences à moyens et longs termes sur le tourisme, sur le logement, sur le commerce et plus généralement sur la vie de leurs habitants, **les élus du grand Annecy naviguent à vue.**

Est-ce Venise ou Disneyland que nous voulons pour Annecy ?

Notre collectif réclame donc de la part de nos élus : **un peu de prospective...**, un plan de régulation et de contrôle de ce phénomène sur la base des outils législatifs existants dont la loi Alur,

Nous réclamons que les élus de terrains (**que devraient être nos élus**) mettent en œuvre les textes à venir dont le décret d'application de la loi Lemaire (dite Loi Numérique) et tous les autres textes en préparation.

Nous réclamons que nos élus interpellent l'Etat afin de renforcer les réglementations en préparation et que celles-ci soient ainsi complétées par des mesures permettant une saine régulation du secteur des meublés de tourisme illégaux de courte durée.

Nous réclamons que nos élus sortent du déni s'agissant de la politique du logement et qu'ils comprennent que chaque appartement loué via ces plateformes sort du stock de logement locatif au détriment de leurs administrés.

Nous réclamons enfin une lutte contre la délocalisation fiscale des plateformes. Airbnb aura payé en France et en 2016 environ 69 000 € d'impôt soit l'équivalent d'un petit établissement hôtelier du bassin Annecien.

Nous réclamons enfin, alors que le Grand Annecy a voté le passage au réel pour tous les hôteliers qui va permettre un accroissement de ses recettes de taxe de séjour de 200 %, qu'une partie significative de ces recettes nouvelles soit affectée à la création d'un service dédié à la régulation et au contrôle de cette activité trop souvent illégale.

Nous appelons donc nos élus à prendre leurs responsabilités, à sortir de leur catatonie et à ouvrir de sérieuses discussions avec tous les professionnels de l'hébergement et les parlementaires locaux susceptibles de porter les évolutions législatives appropriées.

Le Collectif

Hôtel d'Aléry – Mercure Annecy Centre – Adonis / Icône Hôtel – Atipik Hôtel – Le Boutik Hôtel – Hôtel Campanile - Splendid Hôtel – Hôtel Les Trésoms – Hôtel du Nord – Hôtel Les Marquisats – Hôtel de Bonlieu – Hôtel Le Pré Carré – Hôtel des Alpes – Ibis Style – Ibis Budget – Hôtel de Paris – Hôtel Central – Hôtel de Savoie – L'Auberge du Lyonnais – Alb' Hôtel – Hôtel du Château – Choice Hôtel – Hôtel des Allobroges – Hôtel Best Western Carlton – Hôtel du Palais de L'Isles – Hôtel Novel - L'Impérial Palace - Résidence les Châtaigniers - Le Cottage Bise - Hôtel Golf & Montagne - L'Abbaye de Talloires - Le Best Hotel – Hôtel Les Rochers Blancs – Hôtel La Charpenterie.

Contacts : Patrice Blumet – ATIPIK HÔTEL 04.50.52.84.33 & Marc Léonard – HÔTEL SPLENDID 04.50.45.20.00